

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**Délibération du conseil municipal****ACTE N° CM-20190919-038****du 19 septembre 2019****n°038****page 1/2****EXTRAIT :****Nombre de membres en exercice : 39**

PRESENTS (30) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIER, P. MIS, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, J. DUMAS, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, JP. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, N. CASSAN FAUX, E. AZIHARI, A. BEN DJILLALI, F. BRAILLARD, T. BAUDIN, A. LAURENDEAU, K. WEINLAND, P. BARAUDON, F. MERY, Y. GANIVELLE, E. AUDEBERT, L. BRARD, C. PAILLER, S. LANSARI CAPRAZ, D. CROCHARD.

POUVOIRS (7) : B. ROUSSENQUE donne pouvoir à JP. ABELIN
 H. PREHER donne pouvoir à M. LAVRARD
 Y. ERGÜL donne pouvoir à J. MELQUIOND
 E. FARHAT donne pouvoir à L. RABUSSIER
 G. MESLEM donne pouvoir à P. MIS
 G. MICHAUD donne pouvoir à F. MERY
 M. MONTASSIER donne pouvoir à AF. BOURAT

EXCUSES (2) : M. METAIS, L. GUILLARD**Nom du secrétaire de séance : Nelly CASSAN-FAUX****RAPPORTEUR : Monsieur Jacques DUMAS****OBJET : Modification et mise à jour du tableau des effectifs**

1) Dans le cadre de la poursuite du schéma de mutualisation et notamment de son volet ressources humaines, le service d'entretien intérieur des bâtiments, devient un service commun, au 1er janvier 2020 et nécessitant à cette date, le transfert de 4 postes d'agent d'entretien, 1 à temps complet dans le grade d'adjoint technique, 1 à temps non complet (28/35) dans le grade d'adjoint technique et 2 à temps complet dans le grade d'adjoint technique principal de 2ème classe figurant aux effectifs de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault vers les effectifs de la Ville.

2) Afin de piloter l'équipe des agents assurant les missions afférentes au guichet multi-services au sein du service Affaires publiques, il est proposé de créer un poste de responsable du guichet multi-services dans les grades du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, à temps complet.

* * * * *

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,**VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ,**VU** la délibération n° 19 du conseil municipal du 20 décembre 2018 portant modification et mise à jour des effectifs,**CONSIDERANT** les motifs évoqués ci-dessus et la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide de créer :

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20190919-038

du 19 septembre 2019

n°038

page 2/2

- 1) 1 poste dans le grade d'adjoint technique, à temps non-complet 28/35,
 1 poste dans le grade d'adjoint technique, à temps complet,
 2 postes dans le grade d'adjoint technique principal de 2ème classe, à temps complet,

- 2) **1 poste dans le grade de rédacteur ou de rédacteur principal de 2ème classe ou de rédacteur principal de 1ère classe, à temps complet,**

Le coût de la création de ces postes sera inscrit au budget 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire ou son représentant à signer les décisions administratives et documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

Vote : Adopté à l'unanimité